

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° II-1859

présenté par

M. Metzdorf, M. Frébault, M. Maillard et Mme Youssouffa

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Sécurités »**

| |
|--|
| Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité |
|--|

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|---------------------------------|------------|------------|
| Police nationale | 0 | 0 |
| Gendarmerie nationale | 12 000 000 | 0 |
| Sécurité et éducation routières | 0 | 12 000 000 |
| Sécurité civile | 0 | 0 |
| TOTAUX | 12 000 000 | 12 000 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit la construction de la nouvelle caserne de gendarmerie de La Foa, commune stratégique du centre de la Grande-Terre.

La vétusté des installations actuelles nuit à la sécurité et à la disponibilité des effectifs.

Le projet permettra d'améliorer les conditions de travail des militaires et de renforcer le maillage territorial, élément clé de la stabilité post-crise.

L'opération s'inscrit dans le pilier "réarmement régalien" de l'Accord de Bougival, qui prévoit la modernisation des infrastructures de sécurité intérieure.

Les crédits de 12 M€ en AE et en CP sont ouverts sur l'action 04 "Commandement, ressources humaines et logistique" du programme 152 "Gendarmerie nationale", gagés sur l'action 02 "Démarches interministérielles et communication" programme 207 "Sécurité et éducation routières" de la même mission.